

Motion

sur les dispositions attendues de la LPPR

Les membres de la section 41 soutiennent les propositions et la motion adoptées le 17 janvier 2020 à l'unanimité par les 46 présidentes et présidents des sections et commissions interdisciplinaires du Comité National de la Recherche Scientifique.

La crise sanitaire mondiale que nous traversons montre à quel point les orientations les plus cruciales de la recherche ne peuvent et ne doivent pas se réduire à quelques thématiques privilégiées que l'on pourrait prévoir et piloter. La section rappelle l'importance de conserver une recherche qui s'inscrit dans le long terme, variée, ouverte, indépendante des intérêts privés, ne cédant ni aux effets de mode, ni à la facilité d'un financement entièrement sur appels à projet.

Plus que jamais, nous pensons qu'il est important de défendre l'emploi statutaire plutôt que de tenter à tout prix d'importer des modèles favorisant la précarité sous prétexte de vouloir favoriser l'excellence individuelle.

Nous rappelons notre attachement fort à un système de recherche uni, valorisant l'effort et l'excellence collective, sans concentrer les moyens uniquement sur quelques individus ou quelques équipes au détriment de financements pérennes.

Nous réaffirmons également notre volonté de défendre un système d'évaluation par les pairs, majoritairement élus par leur communauté.

Didier BRESCH
Président de la section 41

Motion adoptée à l'unanimité (21 votants), le 27 avril 2020

Destinataires :

- Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Bruno SPORTISSE, président-directeur général d'Inria
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des instituts du CNRS
- M. Olivier COUTARD, président de la CPCN
- Mme Sylvie BAUER, présidente de la CP-CNU